Démouville CCAS

Dispositif Argent de poche

PARTIE RÉSERVÉE
À L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : .....
Dossier reçu le : .....
○ Complet ○ Incomplet

PHOTO RÉCENTE
(À coller svp)

Dossier d'inscription
Vacances d'été 2025

Dispositif exclusivement réservé aux Démouvillais(ses)

• RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom : ..... Prénom : .....
Sexe *(cochez)* : ○ Féminin ○ Masculin Date de naissance : .....
Adresse : .....
.....
Téléphone : ..... Email : .....
N° de Sécurité Sociale : .....
Personne à contacter en cas d'urgence : ..... Tél. : .....
Nom du médecin traitant : ..... Tél. : .....
Situation (cochez) : ○ Collégien(ne) ○ Lycéen(ne) ○ Autres (précisez) : .....

• MISSIONS PRIVILÉGIÉES DE 08H30 À 12H00*

○ Petits bricolages aux service techniques (travaux de peinture,...)
○ Rangement de la réserve, jardinage et affichage au service enfance jeunesse
○ Petit ménage et rangement à l'école

** (Plage horaire avec 30 minutes de pause incluse)*

• DISPONIBILITÉS

○ semaine du 07 au 11 juillet
○ semaine du 14 au 18 juillet

Fait à Démouville, le .....
Signatures précédées de la mention «Lu et approuvé»

Signature du jeune

Signature des parents

• PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- Copie R°V° de la CNI du jeune
- L'autorisation parentale signée
- La copie R°V°de la CNI du /des parent(s)
- RIB compte bancaire du jeune
- Copie du livret de famille
- La charte d'engagement signée
- La fiche sanitaire (cerfa N°10008)
- Un justificatif de domicile des parents de moins de 3 mois
- L'attestation de recensement citoyen (pour les 16 ans et plus)
- La copie de la carte vitale du jeune ou du parent
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile

À retourner complété au CCAS avant le 27 juin 2025 - Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

AUTORISATION PARENTALE

À lire attentivement et à remplir IMPÉRATIVEMENT par les parents ou le tuteur légal.

• Ni le CCAS, ni la ville de Démouville ne seront en aucun cas réputés employeurs des jeunes participant au dispositif « Argent de poche». En aucun cas la gratification versée pour la participation au dispositif « argent de poche » ne pourra être assimilée à un salaire.

• Les jeunes entrant dans le dispositif « Argent de poche » devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur légal. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans le dispositif. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

• Dans le cadre du dispositif « Argent de poche », les participants seront amenés à être transportés dans les véhicules de la ville de Démouville.

• Le CCAS s'engage à souscrire une assurance « responsabilité civile » liée à cette activité et couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et survenir auprès de tiers dans le cadre du déroulement des actions. Tous les participants étant tiers, les uns par rapport aux autres. Informations complémentaires : les missions seront attribuées en fonctions des besoins de la collectivité.

AUTORISATION DU DROIT À L'IMAGE

L'autorisation porte exclusivement sur l'utilisation et la diffusion par ou sous le contrôle direct de la Ville de Démouville, sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiches, annonce presse, illustrations d'articles, diaporama) ou dématérialisé, écrans d'accueils du Service Jeunesse, Internet, en particulier sur le site web, les réseaux sociaux de la Ville de Démouville.

La Ville de Démouville pourra faire tout usage des photos, dans les limites précitées et à l'exclusion d'un usage publicitaire (entendu comme une diffusion nécessitant l'achat d'espace publicitaire). Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des photographies ne devront pas porter atteinte à la réputation, à la vie privée, à l'intégrité de la personne photographiée et/ou filmée. Conformément à la loi, le libre accès aux données qui concernent la personne photographiée ou filmée est garanti. Elle pourra donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait.

Les responsables légaux peuvent accorder aux services de la mairie de Démouville la permission irrévocable d'utiliser toutes les images qui seront prises lors du dispositif « Argent de poche ». Ces images seront exploitées dans le cadre de l'opération sous quelque forme que ce soit, dans un but non-commercial, et pourront l'être sur tous supports, et dans tous les domaines (expositions, site internet, éditions, journaux…) directement par les services de la Mairie. Les responsables légaux s'engageront à ne pas tenir responsable le Maire et ses représentants pour les éléments cités ci-dessus. Les services municipaux s'interdisent expressément une exploitation des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée de l'enfant.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur *(rayez la mention inutile)* :.....
domicilié(e).....Tél :.....
Email :..... agissant en qualité de représentant (e) légal (e) et titulaire de l'autorité parentale de :
Nom :..... Prénom :..... né(e) le .....,

• Atteste avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage et :

• Autorise mon enfant à participer au dispositif «Argent de poche» ;

• Autorise, n'autorise pas *(rayez la mention inutile)* que mon enfant soit véhiculé(e) au cours du dispositif ;

• Autorise, n'autorise pas *(rayez la mention inutile)* que mon enfant soit photographié(e) et/ou filmé(e).

Fait à Démouville, le.....

Signature des parents
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Les informations recueillies par le CCAS de Démouville ont pour finalité la gestion du dispositif «Argent de poche». Elles sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données du CCAS de Démouville : rgpd@cdg14.fr
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

CHARTE D'ENGAGEMENT DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Cette charte est un engagement réciproque de votre part et du Service en charge de l'opération.
Prenez-en attentivement connaissance avant de la signer.
Merci de veiller au respect des règles dans l'exercice des tâches qui vous seront confiées.

Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point du rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la tâche à laquelle elle est affectée ne sera pas acceptée.
- Je m'engage à participer aux actions sur la totalité des temps d'activités et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'action avant l'horaire prévu.
- En cas d'absence, prévenir :
  - Le service enfance jeunesse au 02.31.72.52.30 / 06.49.13.41.84
  - Les services techniques au 06.45.02.69.23
  - Le service entretien au 02.31.72.37.27

Concernant la périodicité de l'activité :

- L'action « dispositif argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h30 comprenant une pause d'une demi-heure.

Concernant la réalisation des actions :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des actions qui me sont confiées. Selon les actions, des vêtements spécifiques pourront m'être confiés.
- De même, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est interdit de travailler en short et torse nu. De plus, les cheveux longs devront être attachés.
- Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de l'action, le port des téléphones portables est autorisé mais l'usage restreint.
- Durant l'action, il est interdit de fumer en dehors des temps et du lieu de pause.
- En fonction des besoins des services et des conditions météo, les tâches auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les actions :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je respecte les encadrants, les résidents des habitations auprès desquels je travaille, mais également les autres participants à l'action.
- Je prends soin du matériel confié. Si nécessaire, je le lave et le range à l'issue de l'action. Je le remets à l'encadrant à la fin de l'action.
- La consommation d'alcool et de stupéfiants est interdite.

Sanctions appliquées entraînées par un non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive de l'opération.
- Non indemnisation de l'action pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation de l'action :

- Toute réalisation satisfaisante d'une action entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15€ par demi-journée et sera versée par virement bancaire au nom du participant.
- J'atteste avoir pris connaissance de la présente charte et je m'engage à la respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Démouville, le.....

Signature du jeune
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Les informations recueillies par le CCAS de Démouville ont pour finalité la gestion du dispositif «Argent de poche». Elles sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données du CCAS de Démouville : rgpd@cdg14.fr
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SEXE : M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES ☐ oui ☐ non
MEDICAMENTEUSES ☐ oui ☐ non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : ☐ oui ☐ non
Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs e conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ oui ☐ non

.....

.....

.....

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

.....

.....

.....

.....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....
ADRESSE :..... .....
....
TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL.....
TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : : NOM : ..... PRÉNOM : .....
ADRESSE :..... .....
....
TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL.....
TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mine déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualise nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, tou mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :